

Conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission.

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**1.1 Identifiant du produit**

Nom de produit : Liquide d'étalonnage

Autres moyens d'identification :

Code produit : 208629.

Numéro CAS : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes : Lubrifiant hydraulique

Utilisations déconseillées : Utilisations autres que celles décrites ci-dessus.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : Hydraulic Technologies USA LLC

Adresse de l'entreprise : 5885 11th Street
Rockford, IL 61109

Tél. de l'entreprise : (800) 541-1418

Nom du contact : Heures d'ouverture (Lun – Ve)
8 h – 17 h (CST)

Adresse e-mail de la
personne responsable
de cette FDS :

Département EH&S. Info@powerteam.com

Représentant REACH

UNIQUEMENT (dans l'UE) : Hydraulic Technologies Netherlands B.V.,
Albert Thijsstraat 12, 6471WX Eygelshoven,
Pays-Bas.

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence (y compris heures d'ouverture) :

Numéros d'urgence 24 heures INFOTRAC :

États-Unis, Canada, Puerto Rico 800-535-5053,
International 352-323-3500

**Informations centre
antipoison :**

Voir la section 16 pour la liste complète des centres antipoison de l'UE.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

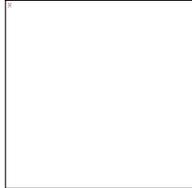
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Nom de produit	Classification GHS
Liquide d'étalonnage	Risque d'aspiration, catégorie 1

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage conformément au règlement 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



Mot de signalisation : DANGER

Mentions de danger : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Mises en garde : P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 – Ne PAS faire vomir
P405 – Conserver sous clé.
P501 – Éliminer le contenu/réceptacle dans un site d'élimination approprié conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Mentions de danger supplémentaires : Aucun connu

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme perturbateur endocrinien, persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances :

Nom de produit/ ingrédient	Identifiants	%	Classification 1272/2008/CE	Forme du nanomatériau	Facteur M	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Estimation de la toxicité aiguë (ATE)
Huile minérale blanche, pétrole	CAS n° 8042-47-5 CE n° 232-455-8 REACH N° 01-2119487078- 27-XXXX	100 %	Asp Tox 1 H304	Non	1	Pas de SCL à l'annexe VI	Pas d'ATE à l'annexe VI

3.2 Mélange :

Non applicable

Nanofformes présentes dans le produit :

Aucun connu

Les limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont répertoriées à la section 8. Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases H et P déclarées ci-dessus.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Contact avec les yeux : En cas d'irritation des yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles sont faciles à enlever. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Retirer les chaussures et les vêtements contaminés et nettoyer soigneusement la ou les zones touchées en les lavant avec du savon doux et de l'eau ou un nettoyant pour les mains sans eau. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un médecin. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans toute partie du corps, quelle que soit l'apparence de la plaie ou sa taille, l'individu doit être examiné immédiatement par un médecin (voir Indication d'une prise en charge médicale immédiate ci-dessous).

Inhalation : Normalement, les premiers secours ne sont pas nécessaires. En cas de difficultés respiratoires, éloigner la victime de la source d'exposition et l'amener à l'air frais dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Les premiers secours ne sont normalement pas nécessaires ; cependant, en cas d'ingestion et de symptômes, consulter un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Si la victime est consciente, faire boire de petites quantités d'eau. Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les symptômes indésirables peuvent inclure des nausées ou des vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

En cas de symptômes, consulter un médecin et lui remettre cette fiche de données de sécurité.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur adapté à l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers provenant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie ou d'échauffement, la pression augmente et le récipient peut éclater.

Produits de combustion dangereux :

Les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Pour les incendies dépassant le stade initial, le personnel de secours se trouvant dans la zone de danger immédiate doit porter des vêtements de protection. Lorsque le risque chimique potentiel est inconnu, dans des espaces clos ou confinés, un appareil respiratoire autonome doit être porté. En outre, porter d'autres équipements de protection appropriés si les conditions le justifient (voir la section 8). Isoler la zone de danger immédiate et tenir à l'écart le personnel non autorisé. Arrêter le déversement/le rejet si cela peut être fait en toute sécurité. Éloigner les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. La pulvérisation d'eau peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel. Refroidir l'équipement exposé au feu avec de l'eau si cela peut être fait en toute sécurité. Éviter de pulvériser de l'eau utilisée à des fins de refroidissement sur du liquide brûlant.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Empêcher le personnel inutile et non protégé de pénétrer. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols/gaz/fumées. Ne pas marcher sur le produit renversé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (se reporter à la section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle).

Pour le personnel de secours

Ce produit peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement. Tenir toutes les sources d'inflammation à l'écart du déversement/du rejet. Rester face au vent et se tenir éloigné du déversement/du rejet. Éviter tout contact direct avec le matériau. En cas de déversements importants, avertir les personnes se trouvant face au vent du déversement/du rejet, isoler la zone de danger immédiate et tenir à l'écart le personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire, si les conditions le justifient (voir la section 8). Se reporter aux sections 2 et 7 pour plus d'informations sur les dangers et les mesures de précaution. Consulter également les informations de la section « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions environnementales

Arrêter le déversement/le rejet si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher les déversements de pénétrer dans les égouts, les égouts d'évacuation de l'eau de pluie, les autres systèmes d'évacuation non autorisés et les cours d'eau naturels. Utiliser l'eau avec parcimonie pour minimiser la contamination de l'environnement et réduire les exigences en matière d'élimination. En cas de déversement sur l'eau, avertir les autorités compétentes et informer l'expédition de tout danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les récipients de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et essuyer si soluble dans l'eau. Sinon, en cas d'insolubilité dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Éliminer par le biais d'une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Déversement important : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les récipients de la zone de déversement. Approcher du rejet contre le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les déversements avec un matériau non combustible et absorbant, par ex. le sable, la terre, la vermiculite ou la terre de diatomée et les mettre dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir la section 13). Éliminer par le biais d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Un matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit répandu.

Voir la section 1 pour les coordonnées en cas d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Se reporter à la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité**

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Se laver soigneusement après manipulation. Avoir une bonne hygiène personnelle. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un autre récipient approuvé, fabriqué dans un matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Il est interdit de manger, boire et fumer dans les zones où le matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. Retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Conserver sous clé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé jusqu'au moment de l'utilisation. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et conservés à la verticale pour éviter toute fuite. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un système de confinement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Se reporter à la section 10 relatives aux matériaux incompatibles avant la manipulation ou l'utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Nom de l'ingrédient:	Numéro CAS	Limites d'exposition professionnelle	Source
Huile minérale blanche, pétrole	8042-47-5	Valeur à court terme : 20 mg/m ³ (Allemagne) 10 mg/m ³ (Roumanie) Valeur à long terme : 5 mg/m ³ (Allemagne, Roumanie, Suisse)	Europe. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Procédures de surveillance : Utiliser les méthodes décrites dans les normes européennes.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Huile minérale blanche, pétrole

Zone d'application	Voies d'exposition	Effets sur la santé	Valeur
Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques à long terme	164,56 mg/m ³
Travailleurs	Cutané	Effets systémiques à long terme	217,05 mg/kg pc/jour
Population générale	Inhalation	Effets systémiques à long terme	34,78 mg/m ³
Population générale	Cutané	Effets systémiques à long terme	93,02 mg/kg pc/jour
Population générale	Oral	Effets systémiques à long terme	25 mg/kg pc/jour

Concentration prédite sans effet (CNEP) :

Huile minérale blanche, pétrole

Compartiment	Valeur
Eau fraîche	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Eau de mer	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Station de traitement des eaux usées	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Sédiments contenus dans l'eau fraîche	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Sédiments marins	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Sol	Aucune donnée disponible : test techniquement impossible
Prédateurs – intoxication secondaire	Pas de potentiel d'effets toxiques en cas d'accumulation (dans les organismes supérieurs) via la chaîne alimentaire

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées

Maintenir les concentrations dans l'air en dessous des normes d'exposition professionnelle en utilisant des contrôles techniques si nécessaire. Une ventilation locale par aspiration est recommandée. Une station de lavage oculaire et des douches doivent être disponibles en cas d'urgence.

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle :

Protection oculaire et faciale : Aucun n'est généralement requis, mais si l'évaluation des risques montre que l'EPI est approprié, portez des lunettes de sécurité ou un écran facial intégral si des éclaboussures sont susceptibles de se produire. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que la norme EN 166(UE).

Protection cutanée :

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques approuvés par les normes pertinentes en matière de protection chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent répondre aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN 374 qui en découle. L'adéquation et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, par exemple de la fréquence et de la durée du contact, de la résistance chimique du matériau du gant, de l'épaisseur du gant et de la dextérité. Toujours demander conseil aux fournisseurs de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'hygiène personnelle est un élément clé d'un soin efficace des mains. Ne porter les gants que sur des mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être soigneusement lavées et séchées.
Autre protection cutanée : Utiliser selon les besoins pour prévenir l'exposition. Les vêtements de travail doivent être changés tous les jours. Enlever les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur conforme à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire garantissant un ajustement correct, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Lorsque les respirateurs à filtration d'air conviennent, choisir une combinaison appropriée de masque et de filtre. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que le CEN (UE).

Risques thermiques : Aucun connu.

Contrôles de l'exposition environnementale : Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela ne présente aucun danger. Ne pas laisser pénétrer dans les drains. Éviter tout rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur et seuil olfactif :	Hydrocarbure doux
Point de fusion/point de congélation :	-60 à -9 °C
Point d'ébullition ou point d'ébullition initiale et plage d'ébullition :	252,22 à 278,33 °C
Inflammabilité :	Sans objet
Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	
Inférieure (%) :	Non disponible
Supérieure (%) :	Non disponible
Point d'ignition :	Coupe fermée : 117,22 °C
Température d'auto-inflammation :	325 à 355 °C
Température de décomposition :	Non disponible
pH :	Sans objet
Viscosité cinématique :	(40 °C (104 °F)) : 0,0289 cm ² /s (2,89 cSt)
Solubilité :	Insoluble dans l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) :	> 6
Pression de vapeur :	0,011 kPa (0,08 mm Hg) [température ambiante]
Densité et/ou densité relative :	0,818
Densité relative de la vapeur :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Caractéristiques des particules :	Sans objet

9.2 Autres informations :

Informations relatives aux classes de danger physique :	Aucun connu.
Autres caractéristiques de sécurité :	Aucun connu.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse attendue dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est attendue dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun connu

10.5 Matériaux incompatibles

Les matériaux à éviter incluent des agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Ne répond pas aux critères de classification.

Nom de produit/ingrédient	Test	Espèces	Dose
Huile minérale blanche, pétrole	LD ₅₀ Orale	Rat	> 5 000 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée	Rat	> 2 000 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation	Rat	> 5 mg/L air 4 h

Corrosion/irritation cutanée : Ne répond pas aux critères de classification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ne répond pas aux critères de classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne répond pas aux critères de classification.

Mutagenicité des cellules germinales : Ne répond pas aux critères de classification.

Cancérogénicité : Ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité pour la reproduction : Ne répond pas aux critères de classification.

STOT – Exposition unique : Ne répond pas aux critères de classification.

STOT – Exposition répétée : Ne répond pas aux critères de classification.

Risque d'aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers :

Propriétés de perturbation endocrinienne : Aucun des composants ne présente de propriétés perturbant le système endocrinien

Informations sur les autres dangers : Aucun connu.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Nom de la substance	Toxicité pour les poissons/autres invertébrés aquatiques
Huile minérale blanche, pétrole	Poisson LL50 – Leuciscus idus - > 10 000 mg/L – 96 h Invertébrés EL50 – Daphnie magna - > 100 mg/L – 48 h Algues NOEL – Pseudokirchneriella subcapitata - > 100 mg/L – 72 h

12.2 Ténacité et dégradabilité :

Les hydrocarbures contenus dans ce matériau ne sont pas facilement biodégradables, mais comme ils peuvent être dégradés par des micro-organismes, ils sont considérés comme intrinsèquement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Haut potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol :

La volatilisation dans l'air ne devrait pas être un processus de devenir significatif en raison de la faible pression de vapeur de ce matériau.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7 Autres effets indésirables :

Ne devrait pas avoir de potentiel d'appauvrissement de l'ozone, de potentiel de création d'ozone photochimique ou de potentiel de réchauffement climatique.

SECTION 13 : REMARQUES RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets :****Produit**

Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, nationales et internationales en vigueur. Récupérer ou recycler si possible. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau généré afin de déterminer la classification appropriée des déchets et les méthodes d'élimination. Ne pas jeter dans l'environnement, les drains ou les cours d'eau.

Emballage contaminé

Étant donné que les récipients vidés retiennent des résidus de produit, suivre les avertissements figurant sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Éliminer le produit non utilisé.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**Réglementations relatives au transport international****14.1 Numéro ONU :**

ADR/RID : s. o.

IMDG : s. o.

IATA : s. o.

14.2 Nom d'expédition approprié :

ADR/RID : Non classé comme dangereux pour le transport

IMDG : Non classé comme dangereux pour le transport

IATA : Non classé comme dangereux pour le transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : s. o.

IMDG : s. o.

IATA : s. o.

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : s. o.

IMDG : s. o.

IATA : s. o.

14.5 Danger pour l'environnement

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucun connu.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC

Sans objet

Section 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des normes suivantes :
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission européenne (REACH)
Règlement UE (CE) n° 1272/2008 (CLP)

EINECS : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur ce produit.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Liste complète des centres antipoison pour la section 1.4

PAYS	COORDONNÉES DE CONTACT
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Notruf 0–24 Uhr: 01 406 43 43 Bürozeiten: Montag bis Freitag, 8 bis 16 Uhr, Tel.: 01 406 68 98 (keine medizinische Auskunft) Euro-Notruf: 112 Rettung: 144 Ärztfunkdienst: 141
Belgique	Alle dringende vragen over vergiftigingen: 070 245 245 (gratis, 24/7) *. Indien onbereikbaar tel. 02 264 96 30 (normaal tarief). Vanuit het Groothertogdom Luxemburg kan het Centrum bereikt worden via het nummer 8002 5500 (gratis 24/7). Poison Control Center c/o Military Hospital Queen Astrid, Bruynstraat 1, 1120 Brussels Tel (+32) 02 264 96 36 Fax (+32) 02 264 96 46
Bulgarie	ТЕЛЕФОНЕН НОМЕР ЗА СПЕШНИ СЛУЧАИ Клиника по токсикология Многопрофилна болница за активно лечение и спешна медицина „Н.И. Пирогов“ Телефон за спешни случаи: +359 2 9154 233 Телефонът е активен 24/7 и обаждането към него е безплатно. (Тази информация следва да се посочи в т. 1.4. към ИЛБ)
Croatie	Ksaverska cesta 2, 10000 Zagreb T 01 2348 342 Telephone no +3851 2348 342
Chypre	ΔΔΑ 1401 (ώρες λειτουργίας 24 ώρες/24ωρο, 7 ημέρες την εβδομάδα).
République tchèque	Toxikologické informační středisko Na Bojišti 1 120 00 Praha 2 Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402 Web: www.tis-cz.cz
Danemark	Bispebjerg hospital bispebjerg bakke 23e, opgang 20 c 2400 kbh nv Telefon: (+45) 8212 1212 e-mail: giftlinjen@regionh.dk
Estonie	Poison information telephone number (Mürgistusteabekeskuse number) is nationally 16662, calling from abroad (+372) 7943 794 Hotline 16662 of the Poisoning Information Centre is active 24/7. National poison information centre service in Estonia is accessible at www.16662.ee
Finlande	Open 24 hours a day 0800 147 111 (the call is free of charge) 09 471 977 (normal price)

France	<p>numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.</p>
Allemagne	<p>BERLIN Giftnotruf der Charité Universitätsmedizin Berlin CBF, Haus VIII (Wirtschaftsgebäude), UG Hindenburgdamm 30 12203 Berlin Tel. 030 - 192 40 (Notruf) Fax 030 - 450 569 901 mail@giftnotruf.de https://giftnotruf.charite.de</p>
	<p>BONN Informationszentrale gegen Vergiftungen Klinik und Poliklinik für Allgemeine Pädiatrie Zentrum für Kinderheilkunde, Universitätsklinikum Bonn Gebäude 30, ELKI (Eltern-Kind-Zentrum) Venusberg-Campus 1 53127 Bonn Tel. 0228 - 192 40 (Notruf) Tel. 0228 - 287 334 80 (Sekretariat) Fax 0228 - 287 332 78 info@giftzentrale-bonn.de www.giftzentrale-bonn.de</p>
	<p>ERFURT Giftnotruf Erfurt Gemeinsames Giftinformationszentrum der Länder Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt und Thüringen c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Straße 74 99089 Erfurt Tel. 0361 - 730 730 Fax 0361 - 730 731 7 ggiz@ggiz-erfurt.de www.ggiz-erfurt.de</p>
	<p>FREIBURG Vergiftungs-Informations-Zentrale Universitätsklinikum Freiburg Zentrum für Kinder- und Jugendmedizin Breisacher Str. 86b 79110 Freiburg Tel. 0761 - 192 40 (Notruf) Fax 0761 - 270 445 70 giftinfo@uniklinik-freiburg.de www.giftberatung.de</p>
	<p>GÖTTINGEN Giftinformationszentrum-Nord der Länder Bremen, Hamburg, Niedersachsen und Schleswig-Holstein (GIZNord) Universitätsmedizin Göttingen - Georg-August-Universität Robert-Koch-Straße 40, 37075 Göttingen Tel. 0551 - 192 40 (Notruf) Fax 0551 - 383 188 1 giznord@giz-nord.de www.giz-nord.de</p>
	<p>MAINZ Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen (ab dem 1.4.2021 auch zuständig für das Saarland) - Klinische Toxikologie - Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz Langenbeckstraße 1 Gebäude 601 55131 Mainz Tel. 06131 - 192 40 (Notruf) Tel. 06131 - 232 466 (Infoline) Fax 06131 - 232 468 mail@giftinfo.uni-mainz.de www.giftinfo.uni-mainz.de</p>

	MÜNCHEN Giftnotruf München Toxikologische Abteilung der II. Med. Klinik und Poliklinik, rechts der Isar der Technischen Universität München Ismaninger Straße 22, 81675 München Tel. 089 - 192 40 (Notruf) Fax 089 - 414 024 67 tox@lrz.tu-muenchen.de https://toxikologie.mri.tum.de/de/giftnotruf-muenchen				
Grèce	Poison Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou Athens 11762 Greece Director Dr P. Neou, Emergency number: (0030) 2107793777 Fax: 00302107486114 Email: poison_ic@aglaiakyriakou.gr available for consultation 24 hours/day, to medical professionals and the public				
Hongrie	Cím: 1097 Budapest, Albert Flórián út 2-6. Sürgősségi információszolgáltatás mérgezés vagy annak gyanúja esetén: +36 80 201 199 (0-24 órában, díjmentesen hívható – csak Magyarországról) +36 1 476 6464 (0-24 órában, normál díj ellenében hívható – külföldről is)				
Islande	Tel: 543 2222 or 112 or 543 1000 OPIÐ Allan sólarhringinn alla daga				
Irlande	National Poisons Information Centre: 353 (1) 809 2166 (8.00 a.m.to 10.00 p.m. 7 days a week). Healthcare Professionals: +353 (1)809 2566 (24-hour service)				
Italie	CAV "Osp. Pediatric Child Jesus "Department of Emergency and DEA Acceptance	Rome	Piazza Sant'Onofrio, 4	00165	06 68593726
	Az. Osp. Univ. Foggia	Foggia	V.le Luigi Pinto, 1	71122	800183459
	Az. Osp. "A. Cardarelli"	Naples	Via A. Cardarelli, 9	80131	081-5453333
	CAV Polyclinic "Umberto I"	Rome	V.le del Policlinico, 155	161	06-49978000
	CAV Polyclinic "A. Gemelli"	Rome	Largo Agostino Gemelli, 8	168	06-3054343
	Az. Osp. "Careggi" Medical Toxicology Unit	Florence	Largo Brambilla, 3	50134	055-7947819
	CAV National Center for Toxicological Information	Pavia	Via Salvatore Maugeri, 10	27100	0382-24444
	Osp. Niguarda Ca 'Granda	Milan	Piazza Maggiore Hospital, 3	20162	02-66101029
	Papa Giovanni XXII Hospital	Bergame	OMS Square, 1	24127	800883300
	Verona Integrated Hospital	Vérone	Piazzale Aristide Stefani, 1	37126	800011858
Lettonie	Valsts ugunsdzēsības un glābšanas dienests, phone number: 112. Toksikoloģijas un sepses klīnikas Saindēšanās un zāļu informācijas centrs, Hipokrāta 2, Rīga, Latvija, LV-1038, phone number +371 67042473. Service is available 24 hours.				
Lituanie	+370 (5) 2362052 (free of charge, available 24 hours a day, seven days a week).				
Luxembourg	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7) Si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal). Les citoyens et médecins du Grand-Duché de Luxembourg peuvent appeler le 8002-5500 (gratuit 24/7).				

Malte	Ministry for Health 15, Palazzo Castellania, Merchants Street, Valletta, VLT 1171 Telephone 2122 4071
Pays-Bas	UMC Utrecht Heidelberglaan 100 3584 CX Utrecht NVIC: +31 (0)88 755 8000:
Norvège	Kontakt Giftinformasjonen hvis uhellet er ute 22 59 13 00 Døgnåpen telefon.
Pologne	Bureau for Chemical Substances 30/34 Dowborczykow Street, 90-019 Lodz, Poland +48 42 2538 400 E-mail biuro(at)chemikalia.gov.pl https://www.chemikalia.gov.pl/
Portugal	Centro de Informação Antivenenos – CIAV Em caso de intoxicação, ligue 800 250 250 Morada Instituto Nacional de Emergência Médica Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa Telefone (Secretariado): 213 303 271 Fax: 213 303 275 E-mail: ciav.tox@inem.pt
Roumanie	Phone number: +40 21 599 2300 (information provided in Romanian and English) Emergency phone number: 021 112 (available 24/7)
Slovaquie	NATIONAL TOXICOLOGICAL INFORMATION CENTRE University Hospital Bratislava Limbová 5, 833 05 Bratislava Slovakia +421 2 5477 4166
Slovénie	Phone number: 112
Espagne	National Emergency Telephone Number of Spanish Poison Centre: + 34 91 562 04 20 The information will be provided in Spanish (available 24/7): health personnel & general public (poisoning cases).
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre S-171 76 Stockholm SWEDEN När det är akut 112 – Begär Giftinformation

Texte intégral des déclarations H et P mentionnées aux sections 2 et 3.

Asp Haz

Risque d'aspiration

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

P301+P310

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331

Ne PAS faire vomir.

P405

Conserver sous clé.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans un site d'élimination approprié conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conseils en matière de formation : Avant d'utiliser/de manipuler le produit, lire attentivement la présente FDS.

Abréviations et acronymes :

ADR :	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European)
CAS :	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
CLP :	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
DNEL :	Niveau dérivé sans effet
EC50 :	Concentration efficace maximale réduite de moitié
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EU :	Union européenne
GHS :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA :	Association du transport aérien international
IBC :	Code vrac international
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Concentration létale, 50 %
LD50 :	Dose létale, 50 %
MARPOL :	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
OEL :	Niveau d'exposition professionnelle
PBT :	Persistants, bioaccumulables et toxiques
PNEC :	Concentration prédite sans effet
REACH :	Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
SCBA :	Appareil respiratoire isolant
SCL :	Limites de concentration spécifiques
UN :	Organisation des Nations Unies
VPvB :	Très persistants et très bioaccumulables
WEL :	Limite d'exposition professionnelle

**Historique
du document**

Date de délivrance : 14 mars 2024

AVERTISSEMENT À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Cependant, Hydraulic Technologies USA LLC décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'ils sont les seuls dangers qui existent.